

**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation**

***Marché de travaux pour l'aménagement du hall de la Maison du Parc
à Saint-Gervais-sous-Meymont***

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane Rodier
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché alloti passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

Le candidat peut répondre à un ou plusieurs lots.

3- Objet de la consultation / Durée

La présente consultation a pour objet les travaux nécessaires au réaménagement du hall de la Maison du Parc à Saint-Gervais-sous-Meymont, comprenant les lots suivants :

- Lot 1 : mobilier et menuiseries intérieures,
- Lot 2 : électricité,
- Lot 3 : plomberie,
- Lot 4 : plâtrerie peinture
- Lot 5 : signalétique

Pour chaque lot, se référer au descriptif des travaux dans le CCTP et l'annexe carnet graphique.

Les locaux concernés sont passants, au sein d'un établissement recevant du public et dans lequel les agents du Parc travailleront sur la durée des travaux. L'espace d'accueil est notamment dédié à l'accueil de professionnels lors de réunions et de séminaires qui pourront avoir lieu au cours des travaux. C'est pourquoi

une attention particulière devra être accordée à la gestion des nuisances (bruit, poussières, encombrement des circulations) afin qu'elles soient le plus limitées possible

Le chantier aura une durée totale de 12 semaines comprenant :

- La préparation du chantier 5 semaines (exe et approvisionnement) – décembre 2022
- La réalisation des travaux 7 semaines - janvier et février 2022

Une réunion d'organisation du chantier sera organisée début décembre, après la passation des marchés, afin de préciser le calendrier de chantier et d'organiser les interactions entre les différents corps d'état.

Pour chaque lot, le contrat sera conclu pour une durée de 6 mois à compter de sa notification.

4- Critères de sélection des offres pour chaque lot

Critères Pondération

1-Prix des prestations 50%

2-Valeur technique 50%

Prix des prestations

Le prix des prestations, pondéré à 50 %, sera noté de la manière suivante :

Formule de notation : (Offre la moins disante/offre du candidat) *50

Valeur technique

La valeur technique des offres, pondérée à 50%, sera appréciée en fonction des éléments suivants :

1. Moyens en personnel et matériel affectés au chantier (10 points)

a) Moyens humains (au minimum) affectés au chantier (5 points)

- Organigramme non nominatif précisant l'encadrement et les moyens affectés au chantier (Conducteur(s) de travaux, chef(s) de chantier, ouvriers, etc.) ;

b) Moyens matériels affectés spécifiquement au chantier (5 points)

- Matériels et engins affectés à la réalisation (liste à adapter au projet) et liste des fournisseurs ; Indication du programme d'exécution du phasage, de la durée de chaque phase ainsi que les effectifs prévus et des délais d'intervention.

2. Planning de travaux (10 points)

- Dispositions prises par l'entreprise pour respecter le planning de travaux (moyens, phasages, études et mise au point, commandes etc.)

3. Dispositions arrêtées par l'entreprise pour respecter l'hygiène et la sécurité dont le travail en site occupé (10 points)

- Moyens mis en œuvre pour gérer l'hygiène et la sécurité du chantier dont la signalisation, la protection du chantier et la gestion de la gêne aux usagers.
- Méthodologie d'intervention en site occupé ;
- Précautions et dispositions mise en œuvre avant intervention ;
- Gestion des nuisances (bruit, poussière, alimentation électrique des appareils portatifs etc.).

4. Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets (10 points)

- Méthodes de stockage qui seront employées pour ne pas mélanger les différents matériaux et ainsi faciliter le réemploi ;
- Précision sur le tri sélectif mis en place ;
- Lieux et installation de stockage des déchets sur le chantier et les modes d'évacuation, lieux d'évacuation, traçabilité.

5. Dispositions arrêtées par l'entreprise pour le contrôle de la qualité environnementale des matériaux et d'exécution des travaux (10 points)

- Méthodes, process et moyens mise en œuvre pour assurer le contrôle de la qualité de l'exécution au cours du déroulement des travaux, procédures d'autocontrôle, etc. ;
- Qualité environnementale des produits (éléments biosourcés, origine des produits, cycle de vie etc.) ;
- Qualité sanitaire des matériaux et produits (émission COV)
- Fiches des matériaux utilisés et mise en œuvre ;
- Dispositions prises pour assurer les opérations préalables à la réception et la levée des réserves.

Formule de notation :

La note générale technique est sur 50 points. L'absence de mémoire technique vaut 0 point.

Pour le critère de la valeur technique, la note est établie sur 50 points pour respecter la pondération de 50 %.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier pour chaque lot avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

Le présent document descriptif de consultation signé et le DPGF et les CCTP signés pour les lots concernés.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du Lot 1 - mobilier et menuiseries intérieures :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total du Lot 2 - électricité :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total du Lot 3 - plomberie :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total du Lot 4 - plâtrerie peinture :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total du Lot 5 - signalétique :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Pour chaque lot, le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes (voir article 7).

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30 % sera versé après signature du marché de travaux, sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à la réception du chantier ou la lever des réserves le cas échéant sur présentation d'une facture

Les prix sont fermes et définitifs.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le vendredi 4 novembre 2022– 12H00 (dernier délai) par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Visite :

Les visites sont possibles uniquement sur rendez-vous aux horaires d'ouverture de la Maison du Parc (8h30-17h30). Les rendez-vous se prennent par téléphone au 04 73 95 57 57.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- le présent document de consultation à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du ou des lot-s concerné-s sans aucune modification, daté et signé ;
- l'annexe Carnet graphique signée ;
- la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) ;
- le mémoire technique (10 pages maximum) comprenant les délais d'intervention, les moyens humains et matériels, la qualité environnementale des produits, etc. ;
- Un RIB.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez